

Gestion durable des forêts du Bassin du Congo

Le massif forestier du Bassin du Congo demeure le moins dégradé des trois grands massifs de forêts denses humides du monde dont font partie l'Amérique du Sud et l'Asie du sud-est.



Carte de répartition des forêts tropicales. Les zones entourées localisent les forêts denses humides.

Cependant, la déforestation agricole, l'exploitation illégale, l'extension des villes, conjuguées aux problèmes d'évolution climatique, de pauvreté et dans certains pays de guerre civile, constituent à terme autant de menaces pour le maintien du massif en bon état... Il est nécessaire,



Vue aérienne des forêts du Bassin du Congo.

pour préserver au mieux ce patrimoine, d'en gérer durablement l'ensemble.

La **gestion durable** peut être présentée comme une méthode permettant de conserver et de valoriser la forêt pour répondre à nos besoins, tout en préservant ceux des générations futures.

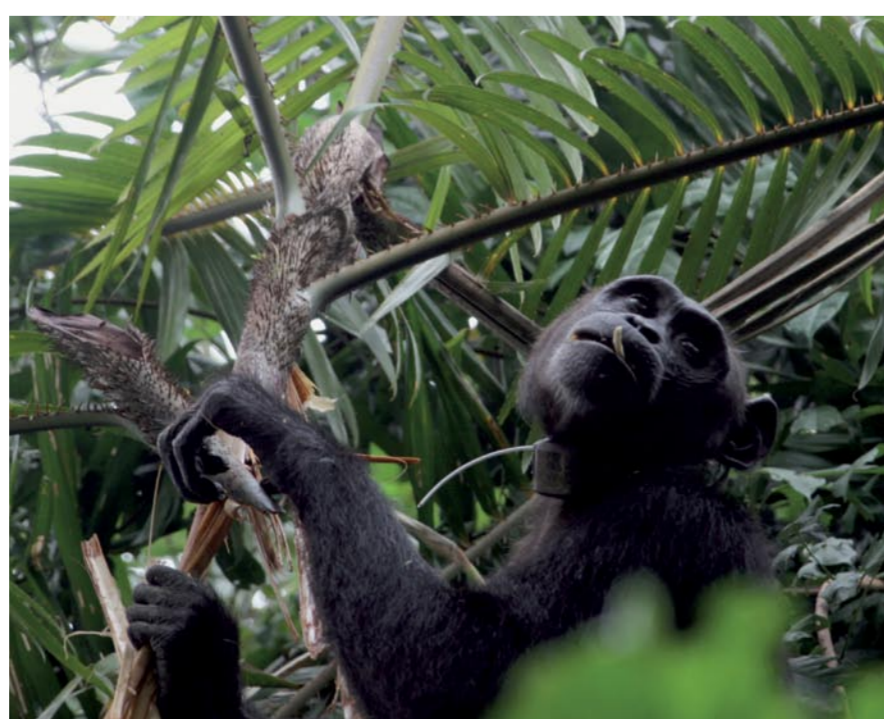
La gestion d'une forêt correspond à des objectifs variables :

- **Protection ou conservation** : Aires protégées.
- **Valorisation et gestion durables** : Exploitation forestière ; exploitation des produits forestiers non ligneux ; exploitation de la faune ; écotourisme.
- **Déforestation** : Infrastructures ; extension de l'espace agricole ; plantations de rente ; approvisionnement anarchique des villes en bois-énergie.

La **préservation ou conservation** des écosystèmes forestiers se fait principalement grâce à la création d'**aires protégées** : « portion de territoire, géographiquement limitée, vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, aux ressources naturelles et culturelles associées ; pour ce faire, cet espace doit être légalement désigné, réglementé et administré par des moyens juridiques ou autres », UICN 1994.

Dans chaque pays, il existe différents régimes d'aires protégées pour la faune et la flore (réserve écologique, parcs nationaux, réserves de faune...).

Le nombre et la superficie de ces aires protégées sont variables d'un pays à l'autre. A terme, leur extension devrait atteindre entre 10 et 30 % de la superficie des surfaces forestières des pays.



Femelle chimpanzé dans le parc de Conkouati Douli en République du Congo.

La **valorisation durable des forêts** est destinée à fournir des biens et des services à la collectivité tout en répondant aux exigences de gestion durable.



Maison à ossature bois.

Celle-ci est mise en œuvre par l'intermédiaire de l'**aménagement** du massif dont le principal objectif est la récolte équilibrée et raisonnée du bois et de tous les autres produits de la forêt, en tenant compte des potentiels de régénération du massif forestier et en réduisant au minimum les impacts négatifs induits par l'exploitation sur l'environnement et la biodiversité.



Port à bois Libreville Gabon.



L'aménagement est un programme qui concerne un massif délimité et permanent, ce qui assure la continuité des investissements et permet de procurer des avantages sociaux, économiques et financiers à l'ensemble des partenaires (Etat, entreprise et populations locales).

L'aménagement, se traduit par la conception, puis la mise en œuvre d'un ensemble de documents techniques de référence et de gestion, rassemblés sous le nom de **plan d'aménagement**.

Cueilleur de champignons.

La **déforestation** abouti à la destruction de la forêt sous sa forme et sa biodiversité originales. Elle est le résultat d'une volonté de changer l'affectation des sols pour répondre aux besoins de l'agriculture (cultures sur brûlis, cultures de rente), de l'extension des infrastructures (urbanisation, routes, barrages...), de l'industrialisation (usines, exploitations minières), et même parfois de besoins forestiers (plantations industrielles).



RIAT - Espace national de la forêt et du bois
6, avenue de Saint-Mandé • 75012 Paris • France
Tél./Fax : +33 1 43 40 11 25
Courriel : silva2@wanadoo.fr



DgCID